

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-Rendu de la réunion Du 27 Novembre 2014

ORDRE DU JOUR :

1. – Adoption du compte rendu de la séance précédente
2. - Informations du Maire
3. – Mise en exploitation des installations de chauffage conduite et entretien courant des installations de chauffage production d'eau chaude (adoucisseur compris) ventilation et installation de gaz dans les bâtiments communaux – Marché public de fournitures et de services – Appel d'offres ouvert européen – Rapport du pouvoir adjudicateur
4. – Budget 2014 – Modifications de crédits
5. – Deuxième emprunt 2014
6. – Tarifs communaux 2015
7. – Droits de terrasse – Année 2015
8. – Accueil de loisirs – Tarifs 2015
9. – Convention avec la Communauté de communes FERCHER PAYS Florentais relative aux travaux d'enrobés réalisés dans la Rue de Berry
10. – Convention de prestations de communication – Informatique avec la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais
11. – Convention avec la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais pour la mise à disposition du poste de refoulement de la Place de la République
12. – Etablissement d'une servitude permanente en faveur de la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais pour la construction d'un nouvel ouvrage de refoulement
13. – Délégation au Maire en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept Novembre à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le dix-neuf Novembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBERT, Premier Adjoint (en l'absence de Monsieur le Maire).

Etaient présents : Mmes et Mrs LAMBERT Jacques – JACQUET Marc – DEBOIS Anne-Marie – TABARD Alain – DEMAY Françoise – BOUCHER Mireille – LASNE Marie, Adjoint BARRY François BREUILLE Sylvie – MILLOT-MAYSOUNABE Olivier – DURIEUX Olivier – TEILLET Jean-François – MOUTTOU Emmanuelle – ROUSSEAU-GAY Eva – SEBA Hakim – PROGIN Nicole – VOISINE Joël – ROBERT Marinette – LEPRAT Monique – BEGASSAT Jean-Claude – DELAUAUD Pierre – BEAUDOUX Marie-Claude

Etaient représentés : Mmes et Mr JACQUET Roger – LEMKHAYER Kamal – MICHEL Carole – BUSSIÈRE Laurence CHARRETTE Philippe avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mmes et Mrs JACQUET Marc – DEBOIS Anne-Marie TABARD Alain – DEMAY Françoise – PROGIN Nicole.

Etaient absents : Mme TOURNEZIOT Amandine – AIT BAHHA Moustapha

Secrétaire de séance : Mme DEMAY Françoise

En exercice : 29 Présents : 22 Procurations : 5 Votants : 27 Absents : 2

1.- ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

A l'unanimité

2.-INFORMATIONS DU MAIRE

- Réception de la demande de renouvellement pour l'année 2015 de la convention avec AIRSOF OF CHER pour l'utilisation du terrain du Texas pour l'exercice de leur sport «airsoft ». Cette association a fait un don de 100 € à la Commune. Compte tenu du très bon relationnel et du respect de l'utilisation du terrain, la convention sera renouvelée.
- Remerciements de l'Etablissement Français du Sang pour avoir permis une collecte le 27 Octobre dernier qui a accueilli 72 donateurs

3. - MISE EN EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE CONDUITE ET ENTRETIEN COURANT DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE PRODUCTION D'EAU CHAUDE (ADOUCCISEUR COMPRIS) VENTILATION ET INSTALLATION DE GAZ DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX – MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES ET DE SERVICES – APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN – RAPPORT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Monsieur LAMBERT, Premier Adjoint explique que pour donner suite à la présentation de ce dossier au conseil municipal du 4 Novembre dernier, il s'est avéré que le dossier constitué par la Cabinet S.E.I.T.H. présentait des données erronées, il avait été décidé de retirer ce dossier pour obtenir plus de renseignements. Ce cabinet a été ressaisi pour effectuer des contrôles sur ces chiffrages et il s'avère qu'après corrections, les données principales du marché public qui apparaissent dans l'acte d'engagement sont exactes. Une inversion de chiffre sur le tableau de la fourniture d'eau chaude PRESTATION P1 dans l'analyse des offres a été corrigée. Le montant global du marché reste inchangé.

L'exploitation des installations de chauffage, conduite et entretien courant des installations de chauffage et installations gaz des bâtiments communaux est confiée à la Société COFELY – GDF/SUEZ depuis 2007. Ce contrat arrive à expiration au 31 décembre 2014.

Pour relancer ce type de contrat, un cabinet d'Etudes S.E.I.T.H. a été mandaté pour constituer un Document de Consultation des Entreprises et assister le Maître d'Ouvrage pour lancer une procédure de Marché Public.

Le présent marché a pour objet la Mise en exploitation des installations de chauffage – Conduite et entretien courant des installations de chauffage – Production d'eau chaude (Adoucisseur compris) ventilation et installation de gaz dans les Bâtiments communaux.

Il définit la prestation P1 relative à la fourniture d'énergie, les conditions d'exploitation et d'entretien P2, ainsi que la garantie totale P3 des matériels dans 34 bâtiments municipaux.

Le Marché est un marché de Fournitures et Services n°1. Il comporte un lot unique portant sur l'ensemble des sites avec des prestations différentes (P1-P2-P3).

Le Marché est établi pour une durée de huit (8) ans à compter du 01 Janvier 2015.

La procédure retenue est l'Appel d'Offres Ouvert Européen. Elle est soumise aux dispositions des articles 26-1 1er alinéa – 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Un dossier de Consultation des Entreprises a été établi par le Cabinet d'Etudes S.E.I.T.H.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été transmis à la publication le 16 Juillet 2014, au :

➤ PROFIL D'ACHETEUR www.e-marchéspublics.com	Date de mise en ligne	16 Juillet 2014
➤ BERRY REPUBLICAIN	Envoi Parution	16 Juillet 2014 21 Juillet 2014
➤ B.O.A.M.P.	Envoi Parution	16 Juillet 2014 19 Juillet 2014

Envoi	16 Juillet 2014
Parution	19 Juillet 2014

La date limite de réception des offres a été arrêtée au Mardi 26 Août 2014 à 17 H 00

A cette date :

- 7 dossiers ont été téléchargés par des entreprises.
- 3 dossiers ont été téléchargés anonymement

Dans le délai de la consultation, trois entreprises ont assisté à la visite obligatoire des installations fixée à la date du Mercredi 06 Août 2014 à 14 H 00.

Deux entreprises ont remis une offre dans le délai imparti.

La Commission d'appel d'offres a été convoquée le Jeudi 28 Août 2014 à 17 H 30 en Mairie pour l'ouverture des plis.

Le Pouvoir Adjudicateur a procédé à l'ouverture des plis.

Après examen des documents les deux offres ont été déclarées recevables « Procès Verbal OUV2 ci-joint ».

- ① Société HERVE THERMIQUE
② Société COFELY GDF/SUEZ

Le pouvoir adjudicateur a chargé le cabinet d'études S.E.I.T.H. de procéder à l'étude des offres.

La Commission d'appel d'offres a été convoquée le Lundi 22 Septembre 2014 à 15 H 00 en Mairie pour présentation du rapport d'analyse de offres « Copie ci-jointe ».

Mme DUVERGER du Cabinet d'Etudes S.E.I.T.H. a présenté et commenté le rapport d'analyse des offres. Elle a précisé avoir effectué une demande de pièces complémentaires pour garantir sur analyse au sujet de la prise en compte des TVA et taxes sur les prix indiqués.

Le Pouvoir Adjudicateur et les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé de retenir l'offre de l'Entreprise COFELY – GDF/SUEZ comme l'offre économiquement la plus avantageuse « si et seulement si les éléments demandés ne changeaient rien aux conclusions de l'analyse ».

Par courrier du 23 septembre 2014 ces éléments ont été confirmés.

L'estimation du montant du marché est donc arrêtée à :

Prestation P1 Chauffage	792 019.88 €
Prestation P2 Entretien	334 192.96 €
Prestation P3 Renouvellement	218 651.04 €
Sous Total FORFAIT	1 344 863.88 €
Production eau Chaude	39 562.08 €
TOTAL	1 384 425.96 €

Soit :

UN MILLION TROIS CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE QUATRE CENT VINGT CINQ EUROS QUATRE VINGT SEIZE CENTIMES

Ce montant correspond à la durée du marché huit (8) ans.

Les fournitures sont conformes aux normes en vigueur.

Toutes les taxes fixes ou variables sont incluses dans le montant annuel forfaitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport du pouvoir adjudicateur et autorise le Maire à signer le présent marché.

4. - BUDGET 2014 – MODIFICATIONS DE CREDITS

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances, demande au Conseil municipal d'examiner la présente modification de crédits qui a été présentée à la Commission des Finances du 17 Novembre 2014.

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT –Dépenses- virement interne de crédits pour 204€-

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT –réduction de crédits pour 204€-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les différentes modifications énumérées en annexe.

5. - REALISATION D'UN EMPRUNT

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances, explique que dans le cadre des investissements 2014 et suivant l'état d'avancement des dépenses sur des travaux et acquisitions non assorties de subventions, les élus ont décidé de procéder à une deuxième et dernière consultation pour cet exercice comptable.

Il est rappelé que l'emprunt inscrit au BP 2014 était de 1 193 000€, qu'il a été ramené à 1 173 000€ par délibération modificative le 4 novembre 2014.

En mars 2014, un emprunt de 274 000€ a été contracté auprès de la Banque Postale pour les opérations suivantes :

- 1/ Bâtiment : Travaux aménagement des salles Dordain pour la Mission Locale = 78 700€
- 2/Voirie : rue Jules Ferry & quartier du Breuil = 195 300€

Lors des Commissions des Finances des 13 Octobre 2014 et 17 Novembre 2014, il a été évoqué qu'un nouveau besoin de financement est évalué à 414 200€ HT réparti de la manière suivante :

- 1/ Bâtiment & équipement : 190 100€ - 78 700€ = 111 400€
- 2/ Voirie : 378 100€ - 195 300€ = 182 800€
- 3/ Concession aménagement Zac du Bois d'Argent : 120 000€

Le 19 novembre 2014, le service Comptabilité – Finances a lancé une consultation par mail auprès de 4 établissements bancaires :

- Caisse d'Épargne,
- Crédit Agricole,
- Le Crédit Mutuel,
- La Banque Postale.

Les caractéristiques souhaitées pour le contrat sont les suivantes :

- Montant du prêt : 415 000€,
- Classement GISSLER : 1 A
- Date de signature du contrat : après le conseil municipal du 27-11-2014
- Mise à disposition des fonds :
 - o 295 000€ avant le 20 décembre 2014,
 - o 120 000€ courant janvier 2015.
- Durée de remboursement : 18 ou 20 ans
- Périodicité de remboursement : semestrielle (juin & décembre) ou annuelle (mars)
- Type de taux : fixe à privilégier

Les résultats de cette consultation distribués en début de séance donnent les éléments suivants à savoir :

- Le Crédit Agricole n'a pas répondu
- La Banque Postale a fait une proposition à hauteur de 295 000 € qui ne correspondait aux besoins de financement énoncés.
- Seuls le Crédit Mutuel et la Caisse d'Épargne ont transmis différentes propositions avec des alternatives en périodicité de remboursement, d'échéances et de délais de déblocage.

Après examen et en après délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne, à savoir :

- Déblocage des fonds au plus tard le 20/12/2014
- Durée : 20 ans
- Périodicité : annuelle
- Échéances constantes : 26 179.68 €
- Taux fixe PEC : 2.52 %

et autorise le Maire à signer le contrat.

6. - TARIFS COMMUNAUX 2015

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances explique que pour donner suite à la Commission des Finances qui s'est tenue le 17 Novembre 2014, qui a examiné les tarifs proposés par les Commissions Affaires Culturelles du 14 Octobre 2014, des Sports du 15 Octobre 2014 et Enfance Jeunesse du 23 Octobre 2014 et entériné les tarifs relatifs à l'Administration ainsi que des nouveaux tarifs relatifs aux équipements et structures et aux bâtiments, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les différentes propositions (augmentations éventuelles ou maintien de certains tarifs) applicables à compter du 1er Janvier 2015

Cf Tableau annexé

Interventions :

Monsieur MILLOT MAYSOUNABE demande ce qui justifie les différences de tarifs du Centre Aragon entre les personnes de ST FLORENT et les gens de l'extérieur et le taux de remplissage des salles.

Monsieur LAMBERT répond que le Centre Aragon est en train de préparer un bilan de fréquentation de la globalité des salles sur l'année 2014

Monsieur VOISINE précise que les prix pour les extérieurs sont plus élevés et que c'est normal. Il ne faut pas se priver de recettes mais il faut se méfier des prix pratiqués par les autres communes

Monsieur BEGASSAT relève que les salles Roseville ont été occupées par des extérieurs car les prix pratiqués étaient peu chers, il faut donc réajuster.

Madame LEPRAT précise que les tarifs sont tout à faits corrects et similaires à ceux pratiqués par les Communes avoisinantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'application de l'ensemble des tarifs municipaux pour 2015.

7. - DROITS DE TERRASSE – ANNEE 2015

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux finances, expose que pour donner suite à la Commission des Finances qui s'est tenue le 17 Novembre 2014 et à l'adoption des tarifs communaux 2015 où les droits de terrasse ont été arrêtés pour :

- | | | |
|---------------------------------|---|--------------------------|
| - Terrasse saisonnière (3 mois) | : | 1.40 € le m ² |
| - Terrasse à l'année | : | 2.10 € le m ² |
| - Terrasse couverte | : | 3.90 € le m ² |

Ces droits de terrasse seront perçus à compter du 1^{er} Janvier 2015

LIEUX	MESURES (en m ²)	MESURE x TARIF TERRASSE	TOTAL (en €)	PRIX A PAYER (en €)
CAFE DE LA VILLE	15.64 x 4.1 = 64.14	64.14 x 1.40	89.79	89.80
CAFE DU CHER	15 x 2,8 = 42	42 x 1.40	58.80	58.80
LE BEL AIR	9 x 3.50 = 31	31 x 3.90	120.90	120.90
BAR DES AMIS	3,4 x 5 = 17	17 x 1.40	23.80	23.80
BRIN DE NATURE	2 x 17,5 = 35	35 x 2.10	73.50	73.50
SEVERINE FLEURS	2,30 x 16,8 = 38,64	38,64 x 2.10	81.14	81.15
RESTAURANT LE FLORENTAIS	9 x 2,2 = 19,8 + 6 m ² pots	25,8 x 1.40	36.12	36.15
SPORTS ET LOISIRS	20 m ² sur les deux vitrines	20 x 1.40	28.00	28.00
MAGASIN PHILDAR	2 x 1 = 2	2 x 1.40	2.80	2.80
ATLAS Kebab – Avenue Jean Jaurès	5.50 x 2 = 11	11 x 1.40	15.40	15.40
GARAGE BRUNET (CITROEN)	15.70 x 3,5 = 54.95	54.95 x 2.10	115.39	115.40
Au bon vieux temps – Avenue Jean Jaurès	Stop trottoir	2 x 2.10	4.20	4.20
P.M.U LE VINCENNE	4 x 5 = 20	20 x 1.40	28.00	28.00
FM VISION	4.40 x 2.20 = 9.68	9.68 x 2.10	20.32	20.35
TRANSAXIA	8 x 2.62 = 21	21 x 3.90	81.90	81.90
LAVANDE PAPILLON	3.50 x 1.50 = 5.25	5.25 x 2.10	11.02	11.05
SARL SILA Le Palais d'Istanbul	26 m ²	26 x 1.40	36.40	36.40

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur l'ensemble de ces droits de terrasses à verser par chaque commerçant.

8. - **ACCUEIL DE LOISIRS – TARIFS 2015**

Madame BOUCHER, Adjoint délégué à l'Enfance, explique que pour donner suite à la proposition de la Commission Enfance Jeunesse du 23 Octobre 2014 sur une augmentation de 2.5 % de l'ensemble des tarifs de l'accueil de loisirs, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur des différents tarifs :

ACCUEIL DE LOISIRS Enfants de + de 6 ans (prix par jour variable selon quotient familial)

Enfants de St Florent régime général (CAF)										
	sans repas					avec repas				
QF	Tarif (1)	Aide CAF (2)	Famille (1)-(2)	Ville (3)	TOTAL (1)+(3)	Tarif (1)	Aide CAF (2)	Famille (1)-(2)	Ville (3)	TOTAL (1)+(3)
0 à 334	7,04	5	2,04	18,96	26	10,14	5	5,14	18,86	29
335 à 580	7,61	3	4,61	18,39	26	10,71	3	7,71	18,29	29
581 à 747	7,61	0	7,61	18,39	26	10,71	0	10,71	18,29	29
748 à 915	9,45	0	9,45	16,55	26	12,55	0	12,55	16,45	29
> à 915	10,66	0	10,66	15,34	26	13,76	0	13,76	15,24	29
Enfants hors St Florent régime général (CAF)										
	sans repas					avec repas				
QF	Tarif (1)	Aide CAF (2)	Famille (1)-(2)	Ville (3)	TOTAL (1)+(3)	Tarif (1)	Aide CAF (2)	Famille (1)-(2)	Ville (3)	TOTAL (1)+(3)
0 à 334	26	5	21	0	26	29,75	5	24,75	0	29,75
335 à 580	26	3	23	0	26	29,75	3	26,75	0	29,75
> à 580	26	0	26	0	26	29,75	0	29,75	0	29,75
Enfants de St Florent régime agricole (MSA)										
	sans repas					avec repas				
QF	Tarif (1)	Aide MSA (2)	Famille (1)-(2)	Ville (3)	TOTAL (1)+(3)	Tarif (1)	Aide MSA (2)	Famille (1)-(2)	Ville (3)	TOTAL (1)+(3)
0 à 334	7,04	5	2,04	18,96	26	10,14	5	5,14	18,86	29
334 à 550	7,61	5	2,61	18,39	26	10,71	5	5,71	18,29	29
551 à 610	7,61	4	3,61	18,39	26	10,71	4	6,71	18,29	29
611 à 685	7,61	3,5	4,11	18,39	26	10,71	3,5	7,21	18,29	29
686 à 747	7,61	0	7,61	18,39	26	10,71	0	10,71	18,29	29
748 à 915	9,45	0	9,45	16,55	26	12,55	0	12,55	16,45	29
> à 915	10,66	0	10,66	15,34	26	13,76	0	13,76	15,24	29
Enfants hors St Florent régime agricole (MSA)										
	sans repas					avec repas				
QF	Tarif (1)	Aide MSA (2)	Famille (1)-(2)	Ville (3)	TOTAL (1)+(3)	Tarif (1)	Aide MSA (2)	Famille (1)-(2)	Ville (3)	TOTAL (1)+(3)
0 à 550	26	5	21	0	26	29,75	5	24,75	0	29,75
551 à 610	26	4	22	0	26	29,75	4	25,75	0	29,75
611 à 685	26	3,5	22,5	0	26	29,75	3,5	26,25	0	29,75
> à 685	26	0	26	0	26	29,75	0	22,22	0	29,75

ACCUEIL DE LOISIRS Enfants de - de 6 ans (prix par jour variable selon quotient familial)

	sans repas					avec repas				
QF	Tarif (1)	Aide CAF (2)	Famille (1)-(2)	Ville (3)	TOTAL (1)+(3)	Tarif (1)	Aide CAF (2)	Famille (1)-(2)	Ville (3)	TOTAL (1)+(3)
0 à 334	6,62	5	1,62	19,38	26	9,72	5	4,72	19,28	29
335 à 580	7,25	3	4,25	18,75	26	10,35	3	7,35	18,65	29
581 à 747	7,25	0	7,25	18,75	26	10,35	0	10,35	18,65	29
748 à 915	8,86	0	8,86	17,14	26	11,96	0	11,96	17,04	29
> à 915	9,99	0	9,99	16,01	26	13,09	0	13,09	15,91	29
Enfants hors St Florent régime général (CAF)										
	sans repas					avec repas				
QF	Tarif (1)	Aide CAF (2)	Famille (1)-(2)	Ville (3)	TOTAL (1)+(3)	Tarif (1)	Aide CAF (2)	Famille (1)-(2)	Ville (3)	TOTAL (1)+(3)
0 à 334	26	5	21	0	26	29,75	5	24,75	0	29,75
335 à 580	26	3	23	0	26	29,75	3	26,75	0	29,75
> à 580	26	0	26	0	26	29,75	0	29,75	0	29,75
Enfants de St Florent régime agricole (MSA)										
	sans repas					avec repas				
QF	Tarif (1)	Aide MSA (2)	Famille (1)-(2)	Ville (3)	TOTAL (1)+(3)	Tarif (1)	Aide MSA (2)	Famille (1)-(2)	Ville (3)	TOTAL (1)+(3)
0 à 334	6,62	5	1,62	19,38	26	9,72	5	4,72	19,28	29
335 à 550	7,25	5	2,25	18,75	26	10,35	5	5,35	18,65	29
551 à 610	7,25	4	3,25	18,75	26	10,35	4	6,35	18,65	29
611 à 685	7,25	3,5	3,75	18,75	26	10,35	3,5	6,85	18,65	29
686 à 747	7,25	0	7,25	18,75	26	10,35	0	10,35	18,65	29
748 à 915	8,86	0	8,86	17,14	26	11,96	0	11,96	17,04	29
> à 915	9,99	0	9,99	16,01	26	13,09	0	13,09	15,91	29
Enfants hors St Florent régime agricole (MSA)										
	sans repas					avec repas				
QF	Tarif (1)	Aide MSA (2)	Famille (1)-(2)	Ville (3)	TOTAL (1)+(3)	Tarif (1)	Aide MSA (2)	Famille (1)-(2)	Ville (3)	TOTAL (1)+(3)
0 à 550	26	5	21	0	26	29,75	5	24,75	0	29,75
551 à 610	26	4	22	0	26	29,75	4	25,75	0	29,75
611 à 685	26	3,5	22,5	0	26	29,75	3,5	26,25	0	29,75
> à 685	26	0	26	0	26	29,75	0	29,75	0	29,75

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des tarifs de l'accueil de loisirs pour 2015.

Madame BOUCHER fait part que pour les enfants hors ST FLORENT, la Commission a décidé que la Ville ne participait pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des tarifs de l'accueil de loisirs pour 2015.

9. - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER PAYS FLORENTAIS RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENROBES REALISES DANS LA RUE DE BERRY

Des travaux de réfection du parking (côté commerces) de la Rue de Berry ont été réalisés, la Municipalité a décidé de procéder à la réfection de la couche de roulement de cette partie de rue ainsi que la zone de stationnement des bus scolaires côté Collège voltaire.

Ces travaux comprennent les prestations suivantes :

- fourniture et mise en œuvre d'enrobés
- pose et repose des bordures de trottoirs
- mise à niveau des tampons neufs sur regards existants

Or, il s'avère que la reprise et la mise à niveau des bouches à clés d'eau et la mise à niveau des regards existants sont de la compétence de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais, et il convient donc de dresser une convention afin de définir la participation financière de la Communauté de Communes.

Les tarifs sont définis ainsi :

- mise à niveau de tampons neufs de fonte sur regard existant sur voie de circulation : 278.00 € HT l'unité

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention relative à ces travaux avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais.

10. - CONVENTION DE PRESTATIONS DE COMMUNICATION – INFORMATIQUE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER PAYS FLORENTAIS

Exposé de madame LASNE, Adjoint délégué à la Communication

Vu le dispositif de conventionnement de prestations de services entre commune-communauté de communes prévu par les dispositions de l'Article L 5214-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les objectifs de mutualisation entre les EPCI et leurs communes membres prévus par la Loi n° 2010-153 du 16 Décembre 2010,

Considérant que la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais ne possède ni les capacités, ni les structures, ni les services permettant la réactualisation de son site Internet, la mise à jour de ses plaquettes de présentation ainsi que ses supports de communication de manière optimale,

Vu la délibération n° 2014/10/50 du Conseil communautaire en date du 8 octobre autorisant Monsieur le Président à présenter et signer une convention avec la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER qui dispose de deux agents, l'un au Service Communication, l'autre au Service Informatique qui ont les connaissances et les compétences professionnelles pour intervenir sur les supports de la Communauté de communes afin de les réactualiser.

Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 1^{er} Juillet 2014, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention qui sera conclue à partir du 1^{er} Janvier 2015, et qui autorise deux agents communaux à intervenir en fonction des besoins de la Communauté de Communes sur son site Internet et la réactualisation de ses supports de communication selon un planning de disponibilité qui sera établi et validé par les deux parties. Le tarif de cette prestation sera facturé à la Communauté de Communes 25 €/heure d'intervention, les frais de fonctionnement relatifs au matériel

municipal utilisé sera détaillé. Les agents demeureront pendant l'exercice de ces fonctions sous l'autorité hiérarchique du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais.

11. - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER PAYS FLORENTAIS POUR LA MISE A DISPOSITION DU POSTE DE REFOULEMENT DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE

Monsieur LAMBERT, Premier Adjoint explique que le poste de refoulement situé Place de la République à Saint-Florent-sur-Cher posant d'énormes problèmes d'exploitation récurrents, le conseil communautaire a décidé par délibération référencée 2013/12/81 de construire juste à côté de celui-ci un nouvel ouvrage de refoulement ; cette solution étant techniquement et économiquement plus avantageuse qu'une réhabilitation de l'existant.

Avant de procéder à la notification de la consultation relative à cette nouvelle construction, il s'avère nécessaire que la Ville de Saint-Florent-sur-Cher mette à la disposition de la communauté de Communes FerCher-Pays Florentais l'ouvrage existant de génie civil où se situent le poste de refoulement de la place de la République et les anciens WC publics dans le but de sa démolition.

Intervention

Monsieur BEGASSAT, Président de la Communauté de Commune informe l'ensemble des élus de la procédure et du déroulement des travaux.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal :

☞ d'approuver les termes du procès-verbal de mise à disposition du bien susnommé, annexé à cette délibération ;

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document conjointement avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la globalité des dispositions énoncées et autorise le Maire à signer cette convention.

12. - ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE PERMANENTE EN FAVEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER PAYS FLORENTAIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL OUVRAGE DE REFOULEMENT

Dans le cadre de sa compétence optionnelle « Assainissement collectif et non collectif », le conseil communautaire par délibération référencée 2013/12/81 a décidé de procéder à la construction d'un nouvel ouvrage de refoulement Place de la République, commune de Saint-Florent-sur-Cher.

Pour ce faire, une convention portant création de servitude permanente autorisant la Communauté de Communes à construire le nouveau poste de refoulement et à reprendre les réseaux d'eaux usées sur une parcelle appartenant au domaine public dénommée « Place de la République » doit être établie avec la commune de Saint-Florent-sur-Cher.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal :

☞ d'approuver les termes du procès-verbal de création de servitude cité ci-dessus, annexé à cette délibération ;

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document conjointement avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes FERCHER

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la globalité des dispositions énoncées et autorise le Maire à signer le document établissant la servitude.

13. MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER PAYS FLORENTAIS RELATIVE AU NOMBRE DE VICE PRESIDENTS

Après notification du Conseil communautaire FERCHER PAYS FLORENTAIS de sa délibération n° 2014/10/59 en date du 8 Octobre 2014 par laquelle il s'est prononcé favorablement, à l'unanimité, sur la modification statutaire en ce sens que les Vice-Présidents ne sont plus au nombre de six mais au nombre de huit.

Considérant que cette modification statutaire doit être approuvée par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres dans un délai de trois mois à compter de la notification de ladite délibération communautaire.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification statutaire de la Communauté de communes FERCHER PAYS FLORENTAIS induite par le changement du nombre de ses Vice-Présidents

Fait à St-Florent-s/Cher, le 1^{er} Décembre 2014

La Secrétaire de séance,

F. DEMAY

SECTION D'INVESTISSEMENT

Détail des chapitres d'opération d'équipement

Opérations d'équipement modifiées

Opération n° 10 : ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR + DM	Réalisations au 17/11/2014	VOTE
DEPENSES					
20	2041582	Subvent° équipt versée aux autres groupements	9 900,00	0,00	0,00
21	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00	0,00	0,00
	2128	Autres agencements, aménagt de terrains	2 473,00	2 473,00	0,00
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de D.C.	1 172,00	1 171,28	0,00
	21578	Autre matériel et outillage de voirie	9 000,00	8 995,20	0,00
	2158	Autres I.M.O.T.	12 330,00	3 246,24	7 038,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	3 600,00	3 600,00	0,00
TOTAL :					7 038,00

Opération n° 11 : AUTRES BATIMENTS

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR + DM	Réalisations au 17/11/2014	VOTE
DEPENSES					
20	2051	Concess° et droits similaires	53,00	52,84	0,00
21	21318	Autres bâtiments publics	60 250,00	26 024,04	0,00
	21568	Autre matériel, outillage d'incendie et de D.C.	5 500,00	0,00	-5 404,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	150,00	0,00	0,00
TOTAL :					-5 404,00

Opération n° 14 : CENTRE ARAGON

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR + DM	Réalisations au 17/11/2014	VOTE
DEPENSES					
20	2051	Concessions et droits similaires	318,00	317,20	0,00
21	21318	Autres bâtiments publics	27 014,00	18 053,49	0,00
	21568	Autre matériel, outillage d'incendie et de D.C.	0,00	0,00	329,00
	2183	Matériel de bureau et d'informatique	150,00	93,00	0,00
	2184	Mobilier	140,00	134,73	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	9 838,00	9 462,98	0,00
TOTAL :					329,00

RECETTES -pour information-

13	1323	Subvent° du Département	6 581,00	0,00	0,00
	1341	D.E.T.R.	7 835,00	2 351,00	0,00
TOTAL :					0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Détail des chapitres d'opération d'équipement

Opérations d'équipement modifiées -suite-

Opération n° 15 : CINEMA LE RIO

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR + DM	Réalisations au 17/11/2014	VOTE
DEPENSES					
20	2051	Concess° et droits similaires	4 086,00	4 085,30	0,00
21	21318	Autres bâtiments publics	21 489,00	11 025,60	0,00
	21568	Autre matériel, outillage d'incendie et de D.C.	0,00	0,00	96,00
	2183	Matériel de bureau et d'informatique	3 195,00	3 173,59	0,00
				TOTAL :	96,00
RECETTES -pour information-					
13	1321	Subvent° d'équipt Etat et Ets nationaux	6 020,00	0,00	0,00
				TOTAL :	0,00

Opération n° 16 : RESTAURANT SCOLAIRE

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR + DM	Réalisations au 17/11/2014	VOTE
DEPENSES					
21	21312	Bâtiments scolaires	38 333,00	21 320,53	0,00
	21568	Autre matériel, outillage d'incendie et de D.C.	0,00	0,00	96,00
	2183	Matériel de bureau et d'informatique	3 330,00	3 198,71	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	4 340,00	3 024,00	0,00
				TOTAL :	96,00
RECETTES -pour information-					
13	1323	Subvent° du Département	7 010,00	7 007,71	0,00
	1341	D.E.T.R.	3 647,00	0,00	0,00
				TOTAL :	0,00

Opération n° 17 : MEDIATHEQUE

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR + DM	Réalisations au 17/11/2014	VOTE
DEPENSES					
20	2051	Concessions et droits similaires	477,00	475,65	0,00
21	21318	Autres bâtiments publics	22 802,00	1 297,01	0,00
	21568	Autre matériel, outillage d'incendie et de D.C.	0,00	0,00	96,00
	2184	Mobilier	12 204,00	11 854,52	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
				TOTAL :	96,00
RECETTES -pour information-					
13	1341	D.E.T.R.	4 956,00	0,00	0,00
				TOTAL :	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Détail des chapitres d'opération d'équipement

Opérations d'équipement modifiées -suite-

Opération n° 30 : SALLES MUNICIPALES

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR + DM	Réalisations au 17/11/2014	VOTE
DEPENSES					
21	21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
	21568	Autre matériel, outillage d'incendie et de D.C.	0,00	0,00	193,00
	2184	Mobilier	3 646,00	0,00	30,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	400,00	388,80	0,00
			TOTAL :		223,00

Opération n° 62 : SECTEUR JEUNESSE

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR + DM	Réalisations au 17/11/2014	VOTE
DEPENSES					
21	2183	Matériel de bureau et d'informatique	700,00	677,33	0,00
23	2188	Autres immobilisations corporelles	2 210,00	419,33	445,00
			TOTAL :		445,00

RECETTES -pour information-

13	1318	Subvention d'équipt -autres organismes	2 150,00	1 520,00	0,00
			TOTAL :		0,00

Opération n° 74 : BATIMENTS SCOLAIRES

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR + DM	Réalisations au 17/11/2014	VOTE
DEPENSES					
20	2031	Frais d'études	4 000,00	3 847,20	0,00
	2033	Frais d'insertions	2 000,00	0,00	0,00
	2051	Concessions et droits similaires	439,00	437,93	0,00
21	21312	Bâtiments scolaires	2 800,00	2 756,69	0,00
	21568	Autre matériel, outillage d'incendie et de D.C.	0,00	0,00	283,00
	2183	Matériel de bureau et d'informatique	1 951,00	1 948,16	0,00
	2184	Mobilier	603,00	575,68	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	5 277,00	5 234,35	90,00
			TOTAL :		373,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Détail des chapitres d'opération d'équipement

Opérations d'équipement modifiées -suite-

Opération n° 76 : HOTEL DE VILLE

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR + DM	Réalisations au 17/11/2014	VOTE
DEPENSES					
20	2041582	Subvent° équipt versée aux autres groupements	39 003,00	39 002,87	0,00
	2051	Concessions et droits similaires	11 511,00	10 557,75	0,00
21	21311	Construction : Hôtel de ville	48 504,00	27 321,17	0,00
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de D.C.	103,00	102,67	612,00
	2183	Matériel de bureau et d'informatique	3 944,00	3 261,48	0,00
	2184	Mobilier	1 528,00	1 498,92	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	6 900,00	2 550,01	0,00
				TOTAL :	612,00

RECETTES -pour information-

13	1323	Subvention du Département	8 638,00	8 176,47	0,00
				TOTAL :	0,00

Opération n° 79 : TRAVAUX DE VOIRIE

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR + DM	Réalisations au 17/11/2014	VOTE
DEPENSES					
20	2031	Frais d'études	26 000,00	0,00	0,00
	2033	Frais d'insertions	4 188,00	2 825,85	0,00
	2041582	Subvent° équipt versée aux autres groupements	200 251,00	93 107,48	0,00
	204182	Subvent° équipt versée autres organ. publics	32 244,00	0,00	0,00
21	2111	Terrains nus	2 500,00	0,00	0,00
	2151	Réseaux de voirie	259 104,00	3 315,00	3 197,00
	21532	I.M.O.T. réseaux d'assainissement	4 104,00	4 104,00	0,00
	2158	Autres I.M.O.T.	2 289,00	2 288,88	0,00
23	2315	I.M.O.T. -travaux en cours-	467 423,00	181 580,48	-7 923,00
				TOTAL :	-4 726,00

RECETTES -pour information-

13	1321	Subvention d'équipt transf. Etat & Ets nation.	20 000,00	0,00	0,00
	1323	Subvention du Département	77 194,00	66 493,20	0,00
	13251	Subvention équipt de groupFiscalité propre	79 092,00	0,00	0,00
	13258	Subvention autres groupements	56 000,00	8 000,00	0,00
	1341	D.E.T.R.	117 850,00	0,00	0,00
	1342	Amendes de police	0,00	0,00	0,00
	1346	Participations pour voirie et réseaux	5 244,00	0,00	0,00
				TOTAL :	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT
Détail des chapitres d'opération d'équipement

Opérations d'équipement modifiées -fin-

Opération n° 81 : BATIMENTS SPORTIFS

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR + DM	Réalisations au 17/11/2014	VOTE
DEPENSES					
21	21318	Autres bâtiments publics	15 280,00	13 044,00	0,00
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de D.C.	0,00	0,00	618,00
	2184	Mobilier	559,00	570,90	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	8 653,00	7 772,20	0,00
TOTAL :					618,00
RECETTES -pour information-					
13	1323	Subvent° du Département	13 470,00	13 244,15	0,00
	1341	D.E.T.R.	6 180,00	0,00	0,00
	1348	Fonds affectés à équipt non transfér.-autres	13 900,00	0,00	0,00
TOTAL :					0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT
Détail des chapitres HORS OPERATION

RECETTES

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR + DM	Réalisations au 17/11/2014	VOTE
	021	Virement de la section de fonctionnement	71 327,24		-204,00
TOTAL :					-204,00

TARIFS COMMUNAUX 2015

OBJET	Date d'effet		TARIFS 2015
<u>ADMINISTRATION</u>			
<u>Concessions au cimetière Beausejour et Lamartine</u>	1er Janvier		
*Trentenaires			156,30 €
*Cinquantenaires			270,00 €
*gratuites / cas particuliers (voir Délib du 24/05/2011 : enfant jusqu'à 4 ans...)			
<u>Vacations funéraires</u>	1er Janvier		
* 1 vacation par corps			21,10 €
* 1/2 vacation en cas d'exhumation de plusieurs corps d'une même sépulture, suivie d'une réinhumation dans le même cimetière (Art. R2213-48 du CGCT)			10,55 €
<u>Cimetière Lamartine</u>	1er Janvier		
*Coût caveaux préfabriqués 4 places			1 677,00 €
*Coût caveaux préfabriqués 6 places			1 906,00 €
*Coût case columbarium (acheté en 2011) : - 4 exemplaires avec porte granit rose			953,52 €
*Coût case columbarium (acheté en 2012)			1 030,55 €
<u>Etat Civil & Affaires Générales</u>	1er Janvier		
*Tarif photocopie A4 délivrée aux usagers			0,30 €
*Tarif photocopie A3 délivrée aux usagers			0,50 €
<u>Droits de place au marché</u>	1er Janvier		
au m2 (minimum de perception : 3,05€)			0,35 €
*Redevance pour borne électrique			0,35 €
*Camion de passage			134,00 €
Taxe additionnelle organisation de manifestations commerçants non-sédentaires	1er Janvier		
<u>Forains</u>			
Forfait 4 jours Festivités de Juillet			
*Chenilles			198,50 €
*Auto-skooters			198,50 €
*Manèges enfants			198,50 €
*Boutiques			19,50 €
*Machines à sous			19,50 €
<u>Hors Festivités de Juillet</u>			
*Manèges enfants au m2 et par jour			0,35 €
<u>Cirques (en fonction de la surface pour le séjour)</u>			
Forfait unique quelque soit la surface			256,00 €
<u>Loyers communaux</u>	1er Janvier		
<u>Logements rue Migraine et rue J-Ferry (MRD) :</u>			
* Délibération du 18/03/1996 base des loyers au 01/07/1996.			
* Délibération du 28/09/2006 : actualisation de la base des loyers au 01/01/2005			
révision annuelle suivant l'indice de référence (somme pondérée d'indices représentatifs de l'évolution des prix à la consommation, du prix des travaux, d'entretien et d'amélioration du logement, ainsi que du coût de la construction).			
La révision se fait par logement à la date anniversaire d'arrivée dans les lieux.			
<u>loyer mensuel (hors charges eau, élec., chauffage...)</u>	Pour info : moyenne	des loyers suivant actualisat °	et révision
Type F2 : loyer 397F soit 60,52€		86,14 €	
Type F3 : loyer 572F soit 87,20€		125,98 €	
Type F4 : loyer 772F soit 117,69€		174,22 €	
Pavillon n° 16 -type 4-		168,72 €	
Pavillon n° 14 -type F5-		395,67 €	
<u>Hôtel de Ville</u>			
Pour formations, stages...			
Location salle du 2ème étage : tarif semaine			25,00 €

AFFAIRES SCOLAIRES et ENFANCE - JEUNESSE		Pour info	
<u>Restaurant scolaire</u>			
*Elèves	Rentrée scolaire	3,10 €	
*Elèves des écoles extérieures	2014/2015	3,75 €	
*Elèves bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé	Délibération du 24/06/2014	1,15 €	
Commune de St Florent		1,35 €	
Elèves bénéficiant d'un PAI -Autres Communes		4,60 €	
*Elèves commune extérieure (occasionnel)		6,10 €	
*Enseignants		6,10 €	
*Personnels communaux		7,35 €	
*Personnes extérieures		1,21 €	
*Prestation sociale repas			
<u>Transport des enfants des maternelles vers le Restaurant scolaire</u> (Tarifs par semestre)			
1er semestre de Septembre à fin Janvier	Rentrée scolaire		
2ème semestre de Février à la fin de l'année scolaire)	2014/2015		
Tarifs enfants de St-Florent	Délibération du 24/06/2014	31,65 €	
*1er enfant		21,95 €	
*2ème enfant		12,15 €	
*3ème enfant			
Tarifs enfants de communes extérieures		38,25 €	
*1er enfant		26,45 €	
*2ème enfant		14,75 €	
*3ème enfant			
<u>Service d'Accueil (toute heure entamée est due)</u>			
* <u>Tarifs enfants de St-Florent</u>	Rentrée scolaire	0,80 €	
De 07H00 à 07H30 (tarif unique)	2014/2015	Suivant QF	Suivant QF
Tarif à l'heure			
Le Vendredi du 15 h 00 à 16 h 30 (tarif 1 heure)			
*Goûter/enfant	Délibération du 24/06/2014	0,70 €	
* <u>Tarifs enfants de communes extérieures</u>			
De 07H00 à 07H30 (tarif unique)		1,00 €	Suivant QF
Le Vendredi du 15 h 00 à 16 h 30 (tarif 1 heure)			
Tarif à l'heure		Suivant QF	
Goûter/enfant		0,90 €	
<u>Classes de neige</u>	Tarif/famille suivant QF	Aide Conseil GI et commune	
<u>Service Activités Jeunesse</u>			
* Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) été et petites vacances	Délibération du 27/11/2013 Année 2015	Suivant QF aide Caf, famille & ville.	
* <u>Restauration petites et grandes vacances</u>			
Inscription annuelle due au 1er séjour			5,78 €
<u>Enfants de ST FLORENT</u>			
Repas			3,10 €
Goûter			0,91 €
Mini-camp (alimentation)			8,02 €
Mini-camp (hébergement par nuit)			7,28 €
<u>Enfants communes extérieures</u>			
Repas			3,75 €
Gôuter			0,91 €
Mini-camp (alimentation)			9,32 €
Mini-camp (hébergement par nuit)			7,28 €
Repas adulte			3,43 €
Goûter adulte			0,91 €
* Centres de vacances d'été : Péronne, Carolles Morzine, Itinérant Croatie/Adriatique, Grèce, Espagne-Portugal	Pas de séjour en 2014		Néant
<u>*Défi jeunes/Entreprises : droits d'inscription à l'épreuve</u>	1er Janvier		
Participant âgé de moins de 26 ans			3,00 €
Participant âgé de plus de 26 ans			6,00 €
<u>Accueil Ado</u>	1er Janvier		
* Inscription/jeune			5,00 €

<u>SPORTS</u>			
<u>EXTERIEURS : Communes, associations et autres organismes</u>			
* <u>Gymnases municipaux (MD & SF)</u> Tous les jours de la semaine -tarif horaire-			9,55 €
* <u>Autres salles sportives (salle Pierre Mendès France et Dojo M. Baquet)</u> Tous les jours de la semaine -tarif horaire-			9,55 €
* <u>Stade Maurice Baquet</u>			
* Journée			27,50 €
* 1/2 journée			13,75 €
<u>Utilisation des stades municipaux :</u>			
* <u>SOUBIRAN</u> (bail emphytéotique du 26/02/71) par l'association U.S.F			10,25 €
* <u>Maurice BAQUET</u> par l'association AS Beausejour			10,25 €
<u>Gymnastique douce</u>			
*10 séances			21,50 €
* 5 séances			12,70 €
<u>CULTURE</u>			
Les frais de fonctionnement sont désormais incorporés au prix de location, ils ne sont plus facturés indépendamment			
<u>LOCATION DES SALLES MUNICIPALES</u>	1er Janvier		
* <u>Salengro</u>			
<u>Associations extérieures et privés</u> Location : tarif à l'heure			14,00 €
Manifestations sans but lucratif			
<u>Associations de la Commune</u>			Gratuit
<u>Associations extérieures</u>			
*1/2 journée			42,00 €
*1 journée			84,00 €
Manifestations à but lucratif			
<u>Associations de la Commune</u>			
*1/2 journée			38,00 €
* 1 journée			76,00 €
<u>Associations extérieures</u>			
*1/2 journée			85,00 €
* 1 journée			170,00 €
<u>Associations extérieures et privés</u> Location : tarif à l'heure			14,00 €
* <u>Centre Louis Aragon</u>			
1) GRANDE SALLE dont foyer Caution			305,00 €
Manifestations sans but lucratif			
<u>Associations de la Commune et organismes locaux</u>			
Petite manifestation			40,00 €
Cuisine			150,00 €
Grande manifestation			200,00 €
Cuisine			150,00 €
<u>Associations caritatives de la Commune</u>			
Petite et grande manifestation			Gratuit
<u>Associations extérieures</u>			
Petite manifestation			340,00 €
Grande manifestation			595,00 €
Cuisine			348,00 €

Manifestations à but lucratif		
<u>Associations de la Commune</u>		
Petite manifestation		170,00 €
Moyenne manifestation		230,00 €
Grande manifestation		470,00 €
Cuisine		150,00 €
<u>Associations extérieures</u>		
Petite manifestation		439,00 €
Moyenne manifestation		660,00 €
Grande manifestation		1 365,00 €
Cuisine		348,00 €
2) FOYER SEUL		
Caution		160,00 €
Droits fixes		
<u>Associations de la Commune</u>		Gratuit
pour réunions et conférences du lundi au mardi		
3) AUDITORIUM		
Caution		160,00 €
Droits fixes		
Manifestations sans but lucratif		
<u>Associations de la Commune</u>		
Petite manifestation		Gratuit
Cuisine		105,00 €
<u>Associations extérieures</u>		
Petite manifestation		143,00 €
Cuisine		190,00 €
<u>Privés de la Commune</u>		
1 journée		100,00 €
Cuisine		105,00 €
2 journées		180,00 €
Cuisine		190,00 €
<u>Privés extérieurs de la Commune</u>		
1 journée		150,00 €
Cuisine		190,00 €
2 journées		270,00 €
Cuisine		274,00 €
Frais de fonctionnement avec cuisine		
Manifestations à but lucratif		
<u>Association de la Commune</u>		
Petite manifestation		80,00 €
Cuisine		105,00 €
<u>Associations extérieures</u>		
Petite manifestation		194,00 €
Cuisine		190,00 €
<u>Privés de la Commune</u>		
1 journée		175,00 €
Cuisine		105,00 €
2 journées		315,00 €
Cuisine		190,00 €
<u>Privés extérieurs de la Commune</u>		
1 journée		235,00 €
Cuisine		190,00 €
2 journées		423,00 €
Cuisine		274,00 €
4) Participation aux frais pour mise à disposition de techniciens et/ou de matériel.		
* <u>Technicien</u> : forfait tarif horaire pour 1 agent technicien son et/ou lumière		15,00 €
* <u>Matériel</u> :		
Caution		300,00 €
Praticables : tarif unitaire		3,00 €
Grilles d'exposition : tarif unitaire		1,00 €
Sono mobile (forfait)		20,00 €
Avancé de scène : forfait montage/démontage par 2 techniciens		60,00 €
TARIFS D'ENTREES SPECTACLES PRODUITS AU CENTRE L. ARAGON		
*Niveau 1 : spectacle jeune public		
Tarif plein		8,00 €
Tarif réduit		5,50 €
Tarif groupe		4,50 €

*Niveau 2 : tout public		
Tarif plein		22,00 €
Tarif réduit		18,00 €
Tarif / scolaires et étudiants		15,00 €
Précisions pour le niveau 1 :		
Tarif réduit = scolaires, porteurs de cartes de magasins vendeurs de places de spectacles		
Tarif groupe = Centre de loisirs, CCAS, COS, Comité d'entreprise, Amicale du personnel, Ets scolaires 1er et 2ème degré		
Gratuit = accompagnateurs (accueil de loisirs et cadres scolaires) et enfants de moins de 3 ans.		
Précisions pour le niveau 2:		
Tarif plein = adultes, porteurs de cartes de magasins vendeurs de places de spectacles		
Tarif réduit = scolaires, bénéficiaires du RSA		
Chômeurs et étudiants : sur présentation d'un justificatif.		
Groupe de plus de 10 personnes (C.E., associations, corps constitués)		
Personnes de + de 65 ans et familles nombreuses (avec carte)		
Gratuit = enfants de moins de 6 ans.		
<u>Invitation</u> : ticket exonéré		
Carte fidélité au public (valable 2 ans)		
1 entrée gratuite après 5 entrées payantes		
Festival Jeune Public du 28 Octobre 2015 au 1er Novembre 2015		
<u>Pour 1 spectacle</u>		
Tarif adulte		8,00 €
Tarif enfant		5,50 €
Tarif groupe		4,50 €
<u>Pour 2 spectacles</u>		
Tarif unique		11,00 €
<u>Pour 3 spectacles</u>		
Tarif unique		15,50 €
<u>Pour 4 spectacles</u>		
Tarif unique		20,00 €
<u>Pour 5 Spectacles</u>		
Tarif unique		22,50 €
<u>SALLE POLYVALENTE</u>		
<u>GRANDE SALLE</u>		
Caution		305,00 €
Manifestation sans but lucratif		
<u>Associations de la Commune</u>		
1 journée		175,00 €
Cuisine		134,00 €
2 journées		298,00 €
Cuisine		228,00 €
1 journée/réunion, conférences...		Gratuit
(salle et frais de fonctionnement)		
<u>Privés de la Commune</u>		
1 journée		210,00 €
Cuisine		134,00 €
2 journées		357,00 €
Cuisine		228,00 €
<u>Associations extérieures</u>		
1 journée		263,00 €
Cuisine		201,00 €
2 journées		446,00 €
Cuisine		342,00 €
<u>Privés extérieurs</u>		
1 journée		316,00 €
Cuisine		201,00 €
2 journées		537,00 €
Cuisine		342,00 €
Manifestations à but lucratif		
<u>Associations de la Commune</u>		
1 journée		263,00 €
Cuisine		134,00 €
2 journées		446,00 €
Cuisine		228,00 €

<u>Privés de la Commune</u>	
1 journée	316,00 €
Cuisine	134,00 €
2 journées	537,00 €
Cuisine	228,00 €
<u>Associations extérieures</u>	
1 journée	395,00 €
Cuisine	201,00 €
2 journées	672,00 €
Cuisine	342,00 €
<u>Privés extérieurs</u>	
1 journée	474,00 €
Cuisine	201,00 €
2 journées	806,00 €
Cuisine	342,00 €
<u>PETITE SALLE</u>	
Caution	160,00 €
Manifestations sans but lucratif	
<u>Associations de la Commune</u>	
1 journée (réunion, conférence...)	Gratuit
1 journée (repas, anniversaire...)	92,00 €
2 journées (réunion, conférence...)	58,00 €
2 journées (repas, anniversaire...)	165,00 €
<u>Privés de la Commune</u>	
1 journée	98,00 €
2 journées	176,00 €
<u>Associations extérieures</u>	
1 journée	143,00 €
2 journées	258,00 €
<u>Privés extérieurs de la Commune</u>	
1 journée	150,00 €
2 journées	270,00 €
Manifestation à but lucratif	
<u>Associations de la Commune</u>	
1 journée	162,00 €
2 journées	292,00 €
<u>Privés de la Commune</u>	
1 journée	175,00 €
2 journées	315,00 €
<u>Associations extérieures</u>	
1 journée	220,00 €
2 journées	397,00 €
<u>Privés extérieures de la Commune</u>	
1 journée	235,00 €
2 journées	422,00 €
<u>Tarif vaisselle à remplacer</u>	
Assiette plate	2,90 €
Assiette creuse	2,75 €
Assiette à dessert	2,20 €
Tasse à café	2,10 €
Soucoupe (de tasse à café)	1,85 €
Verre à eau	1,50 €
Verre à vin	1,40 €
Flûte à champagne	1,35 €
Couteau	3,00 €
Fourchette	2,00 €
Cuillère	2,00 €
Cuillère à café	1,30 €
Broc	2,40 €
Corbeille	6,00 €
<u>Tarif mobilier ou autre à remplacer au prix coûtant</u>	
Chaise	169,45 €
Table	534,60 €
Quart de rond (raccord 2 tables)	227,50 €

* Tarif réduit (35 mm)			5,50 €
* Tarif réduit Numérique 2D			5,50 €
* Tarif réduit Numérique 3D (avec location lunettes)			6,50 €
Tarifs réduits : 1) Etudiants, scolaires, chômeurs, membres des CE personnes de + de 65 ans, familles nombreuses égal à la valeur d'un cinéchèque 2) Séance dans le cadre de l'animation du Centre Aragon "l'Octobre de la Flamboyance" 3) Tout public le jeudi ainsi que le samedi à la séance de 14H00			
* Tarif promotionnel Numérique 3D réservé au moins de 14 ans (avec location de lunettes)			5,00 €
* <u>Cartes de fidélité</u> : une séance gratuite après validation de 9 entrées, la carte de fidélité 5 entrées reste valable jusqu'à leur épuisement complet			
* " <u>Collège et lycéens au cinéma</u> " entrées réservées aux élèves et lycéens inscrits au dispositif "Collège et lycéens au Cinéma"			2,50 €
* " <u>Ecole et cinéma</u> " entrées réservées aux scolaires			2,30 €
* <u>Vente de confiseries et de boissons</u> variable en fonction du conditionnement			2,00 € 1,50 € 1,00 € 0,50 €
* <u>Séance pour scolaires du 1er degré et</u> <u>pour le Collège Voltaire (+de 100 élèves) (hors cadre "collège au cinéma" et "école et cinéma")</u> ainsi que pour le Centre de Loisirs (programmation jeunes dans l'année)			3,00 €
* " <u>Fête au cinéma</u> " (durée 1 semaine) tarif en vigueur (en 2014 du 29/06 au 02/07) : 3,50 € une "carte fête du cinéma" est remise à chaque spectateur lui donnant accès à toutes les séances suivantes à 1 tarif unique.			
MEDIATHEQUE			
	1er Janvier		
* <u>Tarifs des photocopies</u> Photocopie noir et blanc - format A4 *scolaires			0,20 € 0,30 €
*autres utilisateurs Photocopie couleur - format A4 *scolaires			0,35 € 0,50 €
*autres utilisateurs			
* <u>Participation à des ateliers</u> Tarif petit atelier Tarif grand atelier			5,50 € 12,50 €
* <u>Délivrance d'un duplicata suite à perte ou</u> <u>détérioration volontaire ou accidentelle</u>			1,90 €
* <u>Détérioration boîtiers sécurisés DVD et CD</u>			2,80 €
* <u>Frais de contentieux</u>			11,40 €
* <u>Pass St-Flo</u> Habitant de Saint Florent de 16 ans et plus Accès : toutes les sections Nombre de documents empruntables : 3 Type de supports : livres, revues			Gratuit
* <u>Pass Junior</u> Toute personne de moins de 16 ans Accès : sections Ados et Jeunesse Nombre de documents empruntables : 7 Type de supports : livres, revues, CD, jeu (maxi 1), DVD (maxi 1)			Gratuit
* <u>Pass Biblio in</u> Habitant de Saint Florent de 16 ans et plus Accès : toutes les sections Nombre de documents empruntables : 7 Type de support : livres, revues, jeu (maxi 1)			4,60 €

* Pass Biblio out Habitant extérieur de Saint Florent de 16 ans et plus Accès : toutes les sections Nombre de documents empruntables : 7 Type de supports : livres, revues, jeu (maxi1) * Pass Média in Habitant de Saint florent de 16 ans et plus Accès : toutes les sections Nombre de documents empruntables ! 4 Type de supports : CD, DVD * Pass Média out Habitant extérieur à Saint florent de 16 ans et plus Accès : toutes les sections Nombre de documents empruntables : 4 Type de supports : CD, DVD * Pass Open in Habitant de Saint Florent de 16 ans et plus Accès : toutes sections Nombre de documents empruntables : 11 Type de supports : livres, revues, CD, DVD (maxi 4), jeu (maxi1) * Pass Open out Habitant extérieur à Saint Florent de 16 ans et plus Accès : toutes les sections Nombre de documents empruntables : 11 Type de supports : livres, revues, CD, DVD (maxi 4), jeu (maxi1) Les Pass Biblio, Média, Open peuvent se cumuler entre eux Le Pass Junior doit figurer seul sur la carte adhérent			9,30 € 4,60 € 9,30 € 7,20 € 16,50 €
<u>EQUIPEMENTS ET STRUCTURES</u> Caution prêt marabout <u>Associations locales, Personnel de la ville et Elus</u> <u>Associations extérieures et privés</u> Tarifs par jour *Structure 8m x 5m (3) *Structure 4m x 4m (1) *Tables (80) *Bancs (160) *Barrière mobile de sécurité <u>Associations locales, extérieures</u> Tarifs à l'heure *Camion avec chauffeur *Fourgon 3,5 tonnes avec chauffeur <u>Mise à disposition de personnel technique</u> *Main d'œuvre "horaires normaux" *Main d'œuvre "hors horaires normaux" *Main d'œuvre "dimanche et jours fériés" *Main d'œuvre "heures de nuit" <u>Personnel de la ville à partir du 2ème prêt de matériels</u> mêmes tarifs pour camion, fourgon et main d'œuvre			100,00 € Gratuit 90,00 € 36,00 € 2,00 € 1,00 € 0,50 € 40,00 € 20,00 € 42,00 € 53,00 € 87,00 € 104,00 € Voir ci-dessus
<u>PRIX DU BOIS</u> Mètre cube / habitants de St Florent Mètre cube / Habitants hors commune	1er Janvier		8,50 € 11,00 €
<u>DIVERS</u> * Amicale des Chasseurs - Droit de chasse / an * Repas organisé hors cadre scolaire (repas des anciens...) * Bon cadeau pour le Noël des enfants du personnel	1er Janvier 1er Janvier		50,00 € Gratuit 38,00 €

<u>DROITS DE TERRASSE</u> (au m2) * Terrasse saisonnière 3 mois * Terrasse à l'année * Terrasse couverte	1er Janvier		1,40 € 2,10 € 3,90 €
<u>T.L.P.E.</u> <u>Taxe Locale sur la Publicité Extérieure</u>		A délibérer avant Juillet 2015 pour TLPE 2016	
CLASSIFICATION / TYPE DE MANIFESTATION			
<u>Petites manifestations :</u> Galette des rois, Petits spectacles (ex. gala de danse classique...) Assemblées générales Arbres de Noël.	<u>Moyennes manifestations</u> Raffles Concours de belote Thés dansants Défilés de mode congès uniquement ceux ayant un lien avec une association locale		<u>Gdes manifestations :</u> Bals Concerts Congès Expositions